

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°38/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Convocation et affichage : 17/07/2025

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 9

OBJET : ETAT DE NON VALEUR – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2025

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de procéder à des admissions en non-valeur de dettes irrécouvrables afin d'apurer la comptabilité de la commune.

Pour le budget de l'eau et assainissement Le montant de cette dette s'élève à 302.16 € Cela correspond à des dettes de 2022 – 2023 – 2024.

Il indique que cette opération est purement comptable et n'efface en aucun cas les dettes des débiteurs.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 302.16 € pour le budget eau et assainissement 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 29 juillet 2025,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS